AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024103-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 103**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 02/12/2024

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 31

SÉANCE du 12 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Bruchet Corine, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Dessalces Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Brun Philippe, Guénard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence, Loucao Elisabeth à Chabannes Fabien, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre

Secrétaire de séance : Ferret andré

OBJET : Adhésion ADIL

Le président expose que l'ADIL 42 43 qui est une association loi 1901, a pour mission principale d'informer gratuitement et en toute neutralité le grand public et les professionnels sur le logement dans tous ses aspects juridiques fiscaux et financiers. Lieu d'observatoire privilégié de la demande et des comportements des ménages elle contribue à l'analyse des besoins, des pratiques et des marchés sur son territoire par un partage de connaissances avec les partenaires. Les ADIL sont très régulièrement associées aux réflexions dans le cadre de l'élaboration de politique de l'habitat et les enrichissent.
Le financement de l'ADIL est assuré par l'Etat, Action Logement et la CGLLS (caisse de garantie du logement locatif social), complété par au moins 40% de financements locaux dont les collectivités locales, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole, les établissements bancaires, les associations d'usagers, les bailleurs sociaux.

Une présentation a eu lieu en bureau des maires

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité, approuve le principe de contribution financière annuelle de la communauté de communes à hauteur de 11 centimes par habitant en faveur de l'ADIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme